

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 janvier 2016

OBJET :

**OUVERTURE DE
CREDITS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2016**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **19**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 1^{er} février 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/075

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Katya SCHMITT, Madame Corinne TANGE, Madame Martine GHENASSIA

PROCURATIONS : Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Aude POIREE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe VIGIER

Madame Evelyne POIGNON, Adjointe à la gestion des finances, marchés publics et affaires domaniales ;

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre du budget de l'exercice 2015 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 en particulier :

- renouvellement du matériel des espaces verts pour un montant de 3500 €
- travaux de mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des arrêts de bus pour un montant de 100 000 € (rue de Paris)
- divers travaux de voirie pour un montant de 362 313 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les crédits suivants :